



HAL
open science

Master Relations internationales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Relations internationales. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02029267

HAL Id: hceres-02029267

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029267v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Relations internationales

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie : /

Etablissement co-habilité : /

Mention : Relations internationales

Domaine : Droit

Demande n° S3MA14006161

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 ; Université Paris-Sorbonne - Paris 4

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Un pôle d'enseignement et de recherche constitué d'un master 1^{ère} année (M1) Droit, mention *Relations internationales*, et de deux spécialités à finalité indifférenciée : master 2^{nde} année (M2) *Relations internationales* (en partenariat avec Paris 4) et master 2^{nde} année (M2) *Sécurité et défense*. Ce master veut préfigurer la création en projet d'une ERIP - École des relations internationales de Paris. Ce cursus accompagne la préparation des concours administratifs dans le champ concerné.

Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire à la recherche et à la spécialisation professionnelle dans le domaine des relations internationales (RI). La mention *Relations internationales* se situe comme une formation complémentaire de la mention *Droit international*, et cherche à exploiter la complémentarité des établissements du PRES (Université Panthéon-Assas - Paris 2 - et Université Paris-Sorbonne - Paris 4) à défaut de rapprochement avec des institutions spécialisées.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Formellement, la mention *Relations internationales* fait l'objet d'une réorganisation : la mention est explicitement rattachée, à côté du domaine Droit, à un deuxième domaine Sciences politiques et sociales, dans un



souci de diversifier les recrutements en M1, de diversifier l'équipe des enseignants et d'élargir la gamme des enseignements.

Quant au fond, ce master apparaît directement exposé à la rude concurrence d'autres établissements traditionnellement positionnés dans le champ des relations internationales - RI - (Sciences Po, écoles spécialisées), même si le champ des RI est « dominé par les études anglo-saxonnes ». Il n'est pas certain que dans sa configuration actuelle, la mention *Relations internationales* dispose des avantages comparatifs nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle se donne, à savoir une formation pluridisciplinaire à la recherche et à la spécialisation professionnelle de haut niveau dans le domaine des RI.

Les relations internationales ne constituant pas un champ disciplinaire privilégié de l'Université Paris 2, le M1 dont l'ouverture ne remonte qu'à 2010, peine à trouver son public, et n'a encore que des effectifs réduits, faute d'une communication sans doute insuffisante.

En outre, la mention, en ne précisant pas les relations de sa spécialité *Sécurité et défense* avec des spécialités de disciplines connexes présentes dans d'autres masters, comme *Droit et stratégies de la sécurité et Défense et dynamiques industrielles* de la mention *Science politique*, voire *Droit et intelligence économique* de la mention *Sciences humaines et sociales*, suggère un manque de coordination là où, au contraire, le regroupement de ces thématiques complémentaires permettrait d'affirmer un axe fort de l'université.

Les M2 s'inscrivant dans le prolongement de formations de DEA et DESS plus anciennes, bénéficient d'une plus forte attractivité (entre 200 et 300 candidatures par an pour les deux spécialités) que le M1 dont la création est plus récente. Un effort d'articulation entre le M1 et le M2 est notable qui est à même de contribuer à équilibrer le master : équilibre entre cours magistraux et enseignements méthodologiques, semestrialisation du M1, mais pas des M2, absence d'informations sur le régime de compensation des unités d'enseignement (UE) et sur l'organisation d'une 2^e session d'examens. Un effort a été accompli sur l'enseignement obligatoire des langues étrangères, mais il est encore insuffisant et surtout relativement mal ciblé. Certes, l'introduction d'un enseignement obligatoire de *langue anglaise* est de nature à entretenir les acquis des étudiants, mais pour progresser dans l'expression en anglais, la langue de travail principale du domaine, ils ont besoin de cours et de pratique de l'*anglais de spécialité* (rédiger un compte-rendu de réunion, un communiqué, écrire un article en anglais, intervenir oralement lors d'un colloque, une réunion en anglais, savoir répondre aux questions posées dans une conférence etc. dans le champ des relations internationales). Des cours dispensés en anglais seraient aussi de nature à familiariser les étudiants avec les modes d'expression usuels dans la discipline.

La documentation de la partie mention a été améliorée, mais les rubriques du dossier sont inégalement renseignées (adossement à la recherche à préciser, absence de données chiffrées sur la ventilation des étudiants entre les différentes options des M2, etc.).

L'équipe pédagogique est riche de douze professeurs de droit ; des professeurs de Paris 4, en nombre non spécifié, interviennent aussi ; et de Paris 4 ; on relève peu de maîtres de conférences, encore moins de professionnels extérieurs et on note l'absence de professeurs étrangers permanents. Les modalités de la collaboration entre les enseignants de Paris 2 et ceux de Paris 4 ne sont pas précisées. Aucune organisation du pilotage au niveau de la mention (pas de porteur de mention désigné) ; aucune mention du soutien administratif ; pas de responsable pédagogique du M1.

La formation fait état de « contacts réguliers » avec deux institutions prestigieuses la Fletcher School of Law and Diplomacy de la Tufts University à Boston et la School of Advanced International Studies (SAIS) de la Johns Hopkins University à Baltimore. Mais l'absence de conventions de partenariat conclues avec ces universités étrangères n'est pas de nature à développer et à faciliter les échanges d'étudiants dans la mesure où les équilibres et la réciprocité des accords internationaux dépendent de ces conventions de coopération, notamment la dispense de droits d'inscription, l'attribution de crédits ECTS directement substituables, l'accès au logement étudiant etc.

Un partenariat avec l'Ecole de guerre permet à cinq à dix officiers en formation dans cette école de préparer parallèlement un master ; celui avec le Conservatoire national des arts et métiers, permet l'accueil d'étudiants « de parcours et formations spécifiques » sans autre précision. Accueil aussi d'étudiants de l'Université de Varsovie, mais sans référence à un partenariat institutionnalisé. Il n'y a pas d'indication statistique sur l'origine des étudiants. La formation dit viser un objectif de 20 % d'étudiants étrangers dans le M2 *Sécurité et défense*.

L'évaluation des enseignements par les étudiants s'opère par questionnaire facultatif avec l'accord des destinataires et sans publication des résultats, comme dans d'autres masters de Paris 2. La transparence de ce processus gagnerait à être améliorée.



Au total, il s'agit d'une mention qui complète utilement l'offre de formation du PRES, mais qui doit encore évoluer dans certains domaines (en particulier la pratique de l'anglais et d'autres langues étrangères) pour prétendre atteindre les objectifs annoncés « d'une formation qui doit, à côté de la recherche doctorale, permettre à une forte proportion de ses diplômés de se déployer dans des entreprises, des institutions et organisations internationales etc. ».

- Points forts :
 - Équipe pédagogique riche, composée de spécialistes reconnus. Des professionnels dont l'expertise constitue un réel apport pour les étudiants de la mention.
 - Existence depuis 2010 d'un M1 *Relations internationales*.
 - Volonté d'exploiter la complémentarité des établissements du PRES.
 - Attractivité des spécialités de M2, en particulier par les perspectives offertes d'emplois internationaux et à l'étranger, à côté de la voie recherche traditionnelle.

- Points faibles :
 - Une spécialisation en relations internationales bien peu internationalisée (aucune convention de coopération avec un établissement étranger).
 - Organisation très similaire aux anciens DEA : absence de semestrialisation des M2 ; régime admissibilité/admission, peu compatible avec le désir d'internationaliser les spécialités.
 - Organisation pédagogique faiblement structurée : aucune instance collective de pilotage, aucune réflexion sur la collaboration entre enseignants des deux établissements porteurs de la mention, ni sur l'association des professionnels à la gestion de la formation.
 - Faible attractivité du M1.
 - Enseignement et utilisation des langues étrangères encore trop limités.

Recommandations pour l'établissement

La formation gagnerait à mettre en place un pilotage global de la mention (désigner un responsable du M1, ainsi qu'un porteur de mention, organiser un comité de perfectionnement associant les professionnels). Même si les spécificités des formations juridiques doivent être reconnues, leur adaptation à l'organisation de type LMD est maintenant bien avancée dans de nombreuses facultés de droit. Il y va aussi de l'attractivité de l'Université Paris 2 dans le champ des relations internationales où elle n'est ni la plus ancienne, ni la plus en pointe parmi les formations concurrentes. Renforcer l'attractivité du M1 paraît indispensable si le master désire attirer d'autres étudiants au-delà du vivier des étudiants de licence du PRES). Un effort de communication serait à mettre en œuvre insistant notamment sur l'attrait des postes en organisation internationale ou en entreprise délocalisée à l'étranger etc.

L'université devrait transformer ses « relations fréquentes » en conventions de coopération avec des universités étrangères, ce qui serait une voie possible pour alimenter le M1, et offrirait des possibilités élargies de semestre à l'étranger en franchise de droits d'inscription pour les étudiants du M2 *Relations internationales*. Il conviendrait de renforcer l'enseignement de l'anglais (et celui d'au moins une autre langue étrangère), notamment en dispensant une forte proportion des cours en anglais (les masters en relations internationales tendent aujourd'hui à être des formations bilingues), de rendre transparente l'évaluation par les étudiants et de renforcer le suivi des cohortes de diplômés (l'association des anciens pourrait être élargie au niveau de la mention).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B

- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B

- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B

- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



Evaluation par spécialité

Relations internationales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 ; Université Paris-Sorbonne - Paris 4

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris-Sorbonne - Paris 4

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité de master 2 à finalité indifférenciée proposée sans volet de formation continue. La spécialité *Relations internationales* a pour objectif l'acquisition d'une culture approfondie des relations internationales afin de préparer les futurs diplômés à des concours administratifs, des activités de conseil au sein d'entreprises, d'administrations publiques nationales, régionales ou locales, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales. La formation prépare aussi à la recherche universitaire ou à la recherche appliquée sur contrat pour des entreprises ou des organismes.

- Appréciation :

Avec une présentation claire et complète des connaissances et compétences ciblées, la spécialité offre un contenu pédagogique fourni relatif aux grands problèmes géopolitiques et géoéconomiques classés par aires géographiques. La spécialité est animée par une équipe étoffée et pluridisciplinaire.

La formation est attractive par la diversité des profils de carrière accessibles grâce à la spécialisation en relations internationales des organisations.

La spécialité propose des enseignements riches et couvrant les divers aspects du champ des RI ; mais pas de cours dispensés en langues étrangères (hormis les cours de langues). On peut regretter l'absence de syllabus des cours (et du nom de l'enseignant responsable). Le dossier ne contient que très peu d'éléments sur la recherche et le suivi des stages (« l'étudiant doit trouver son stage ») ou des séjours à l'étranger.

La formation présente des points faibles : les options 2 comportant un stage et 3 incluant un séjour à l'étranger paraissent peu soutenues (pas de politique des stages spécifique, pas de partenariats spécifiques avec des établissements étrangers, peu de soutien logistique de la part de l'université). La part des professionnels reste peu importante. Le versant professionnel de la spécialité indifférenciée apparaît artificiel.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique est très riche et étoffée. Elle est composée de spécialistes reconnus dans la discipline, ce qui atteste de la parfaite complémentarité des équipes des universités Paris 2 et Paris 4.
- L'attractivité du diplôme est réelle et ne se dément pas : le nombre d'étudiants souhaitant intégrer la formation est élevé et le reste.

- Points faibles :

- L'ouverture internationale est insuffisante, ce qui est particulièrement rédhibitoire pour une formation en Relations internationales qui ne peut se satisfaire d'une scolarité « en chambre ». L'étranger n'apporte qu'une touche cosmétique : aucun partenariat institutionnalisé avec un établissement étranger, pas de séjour obligatoire à l'étranger (stage ou semestre d'étude), pas d'enseignement ni de



pratique courante en langue étrangère, pas de rédaction en anglais (mémoire, examen). Ces lacunes décrédibilisent la formation reçue au regard des parcours concurrents (Instituts d'Etudes Politiques, INALCO, Ecoles de management international, etc.).

- Le rattachement à un centre de recherche reste flou et il n'est mentionné ni programme, ni conditions d'insertion pour les étudiants de la spécialité.
- La structure de la spécialité est identifiée à un champ, les Relations internationales, plus qu'à des thématiques clairement dénommées et ciblées. Six séminaires proposés en options en M1 sont identifiés seulement par des aires géographiques.
- Organisation pédagogique faiblement structurée (absence de semestrialisation des enseignements, aucune instance collective de pilotage, aucune réflexion sur la collaboration entre enseignants des deux établissements).
- Trop faible participation des professionnels (limitée à des interventions dans les séminaires).
- Faible encadrement du stage (durée minimale non précisée) et du séjour à l'étranger, pour les options 2 et 3.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de structurer l'organisation pédagogique conformément à la réglementation nationale des masters en organisant notamment la semestrialisation des enseignements, la création d'une instance collective de pilotage, et en établissant une réflexion sur la collaboration entre enseignants des deux établissements.

Il paraîtrait opportun de négocier et conclure des conventions de partenariat avec des universités étrangères, définir précisément et organiser les séjours obligatoires à l'étranger (stage ou semestre d'étude).

L'enseignement et l'utilisation de l'anglais devraient être renforcés, par exemple en instituant des enseignements en langue étrangère, des travaux dirigés requérant sa pratique courante, et de multiplier les rédactions en anglais (mémoire, examen) etc.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C): B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C): B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C): B



Sécurité et défense

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité à finalité indifférenciée *Sécurité et défense* du master 2 vise à former « des spécialistes de haut niveau en mesure de réaliser des recherches de qualité et/ou d'exercer des responsabilités opérationnelles ou de conseil dans les domaines de la défense et de la sécurité nationale ». Les compétences requises incluent le droit interne, européen et international de la sécurité et de la défense, ainsi que la connaissance des organisations et institutions et des politiques publiques dans ces domaines. Elle est rattachée aux mentions *Droit public* et *Relations internationales*.

La spécialité organise des échanges d'étudiants, l'un portant sur huit étudiants avec l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, l'autre en partenariat avec l'École de Guerre ou l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale. La formation affiche aussi son objectif d'accueillir quelque 20 % de candidats civils ou militaires dans un cadre francophone.

- Appréciation :

La présentation est claire et complète ; l'équipe est riche, de haut niveau, intégrant des acteurs professionnels (limités à 15 % des enseignements). La formation est attractive et offre un contenu pédagogique nourri. Les modalités de l'organisation et de la gestion de l'équipe pédagogique ne sont pas précisées. Il est précisé toutefois qu'un dispositif spécifique d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place.

La formation présente quelques imperfections déjà soulignées dans l'appréciation de la spécialité comme la faible place des stages, anormale dans une spécialité indifférenciée, l'absence de partenariats spécifiques avec des établissements étrangers, la part des professionnels extérieurs trop peu importante dans les enseignements, l'exclusivité de l'accueil aux étudiants francophones.

- Points forts :

- Équipe pédagogique pluri-universitaire et pluridisciplinaire de haut niveau.
- Attractivité en hausse.
- Partenariat avec l'École de guerre, l'Institut de hautes études de défense nationale etc.
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Complément de formation offert à des professionnels de la défense.

- Points faibles :

- Organisation pédagogique faiblement structurée (ou n'apparaissant pas dans le dossier).
- Participation des professionnels qui gagnerait à être davantage développée.
- Absence de semestrialisation des enseignements. Pas de référence à une seconde session d'examens. Pas de conseil pédagogique.
- Faiblesse de l'ouverture internationale (aucun partenariat institutionnalisé avec un établissement étranger).
- La part de l'enseignement en anglais est encore trop faible.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de conclure des partenariats institutionnalisés avec des universités étrangères comportant des échanges d'étudiants en franchise de droits d'inscription avec régime unique de notation ECTS, liaison avec les organismes de logement, le CROUS etc.

Les stages et les séjours à l'étranger pourraient être développés, en intégrant l'évaluation ECTS dans la notation.

Il serait envisageable de former un master constituant un axe fort de l'université plutôt que disperser les questions de défense, sécurité et intelligence entre trois masters, par des rapprochements entre la présente spécialité *Sécurité et défense* avec les spécialités *Droit et stratégies de la sécurité* et *Défense et dynamiques industrielles* de la mention *Science politique*, voire avec la spécialité *Droit et intelligence économique* de la mention *Sciences humaines et sociales*.

Des enseignements en anglais de spécialité devraient être créés de façon à pouvoir accueillir des étudiants étrangers non francophones en leur proposant également des enseignements de français langue étrangère (FLE) et de mise à niveau.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C): B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C): B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Relations internationales n°S3MA14006161** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Relations internationales n°S3MA14006161 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D
Mention Relations internationales
Domaine : Droit
Demande n° S3MA14006161

L'évaluation de la mention Relations internationales et de la spécialité Relations internationales appelle de la part des auteurs des maquettes des Masters en cause les observations suivantes. Elles portent d'abord sur la méthode, ensuite sur le fond, avec enfin quelques remarques terminales au sujet des conclusions de ladite évaluation.

L'Université co-habituée, Paris-Sorbonne-Paris IV, présente pour sa part ses propres observations, en connaissance de celles qui suivent.

I. - Sur la méthode

(a) **L'évaluation est réalisée de façon anonyme** par une ou plusieurs personnes dont la compétence, la spécialisation et l'impartialité ne peuvent donc être appréciées par ceux qui sont soumis à leur jugement. Dans ces conditions, on ne peut qu'émettre toutes réserves à cet égard.

On note en particulier deux tropismes manifestes dans le document.

- Un *tropisme américain*, comme si l'enseignement et la recherche en relations internationales ne pouvaient s'effectuer qu'à partir des doctrines américaines, et autant que possible en anglais. Autant dire qu'il convient de s'aligner le plus rapidement possible sur le modèle anglo-saxon, qui ignore largement l'apport irremplaçable de la pensée européenne en relations internationales. Or, d'une part le français est encore, selon la Constitution, la langue de la République, de sorte qu'il n'est pas illégitime de respecter cette règle, et le français langue de travail de l'ONU avec l'anglais. D'autre part, les Masters 1 et 2 Relations internationales comprennent au moins un quart d'étudiants étrangers, qui choisissent ce diplôme en connaissance de cause. L'original est préférable à la copie : si l'on enseigne en anglais, quelle meilleure façon de leur suggérer d'aller directement au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis pour y suivre ce type d'études ?

- Un *tropisme politiste*, qui conduit par exemple à ignorer que l'une des forces et des originalités des Masters en cause est l'importance de leur dimension juridique. Les IEP sont mentionnés, dans une critique implicite de nos Masters, comme des concurrents avec lesquels ils ne sauraient se mesurer. C'est oublier d'une part que la plupart des Masters correspondants des IEP négligent la dimension juridique, ce qui est très dommageable pour les étudiants, dans la mesure où le droit structure de plus en plus les relations internationales et, à tout le moins est un instrument indispensable à leur conduite, qu'elles soient interétatiques ou transnationales. C'est d'autre part ne pas tenir compte du fait que l'IEP de Paris – étalon implicite de l'évaluation – dispose de moyens financiers par étudiant sans comparaison avec les universités. Faut-il pour autant évincer les universités du champ des relations internationales, alors que l'attractivité des diplômes évalués est forte et constante, voire croissante ?

(b) **Le processus de l'évaluation est purement bureaucratique et textuel.** Il juge à partir des seuls documents écrits. En d'autres termes, ce qu'il évalue, c'est largement l'habileté à remplir des imprimés et formulaires. Alors que les Masters en cause fonctionnent, pourquoi ne pas s'entretenir avec les enseignants-chercheurs et avec les étudiants ? On mesurerait mieux ainsi la réalité vivante des formations, l'implication des enseignants et la satisfaction des étudiants.

Les Masters ont évolué au cours des ans, évolueront encore en fonction de l'auto-évaluation à laquelle procèdent les universités en cause, à partir de l'expérience acquise et en tenant compte des demandes étudiantes. Mais les responsables des Masters accueilleront volontiers des évaluateurs extérieurs qui les aideront à améliorer les diplômes. Au moins feraient-ils ainsi leur connaissance.

II. - Sur le fond

On donnera acte à l'évaluation de ce qu'elle reconnaît certains « points forts » des Masters et l'on n'aura pas l'outrecuidance de les discuter. Les « points faibles » appellent en revanche pour nombre d'entre eux les réponses qui suivent. On traitera successivement ce qui concerne les Masters dans leur ensemble puis le Master 1 et le Master 2 *Relations internationales* séparément.

(a) Sur les Masters 1 et 2 *Relations internationales*

- Sur le *pilotage des Masters* : Il n'a pas échappé à l'évaluation que les Masters en cause étaient co-habilités entre les universités Panthéon-Assas et Paris-Sorbonne, dans le cadre d'un PRES. Le pilotage commun est à cet égard tributaire de tous les problèmes des PRES et de leur coordination interne.

- Mais une visite et des entretiens des évaluateurs avec les intéressés leur aurait permis de constater que, dans le cadre des Masters en cause, le pilotage est assuré de façon suivie par des professeurs des deux universités, en particulier dans le cadre du *Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales*, centre de recherche de l'Université Panthéon-Assas. Ce Centre comporte un Conseil d'orientation comprenant trois professeurs de Panthéon-Assas, dont un professeur associé, et deux professeurs de Paris-Sorbonne, dont un professeur associé. Les Masters, et surtout le Master 2 – on y reviendra dans un instant – sont gérés par ce Conseil et associés aux travaux du Centre.

La sélection des étudiants des deux Masters est ainsi opérée par une commission mixte des deux universités. Quant à l'administration des Masters, si elle est confiée à titre principal à l'Université Panthéon-Assas, la coopération entre les services administratifs des deux universités est constante et les rapports entre eux fluides.

- Un mot sur *l'enseignement des langues* : Les étudiants dans chacun des deux Masters sont sélectionnés, et leur connaissance des langues étrangères est un critère important de la sélection. Les séjours et/ou études préalables à l'étranger sont dûment pris en considération. Ce n'est certes pas en un ou deux ans que, par quelques cours même spécialisés, l'on pourrait prétendre faire acquérir une connaissance suffisante des langues. Les Masters ne sont pas des formations linguistiques, et ne peuvent que compléter un acquis, ce qu'ils s'efforcent de faire.

En outre, s'il est exclu dès le recrutement en Master que les étudiants puissent suivre concurremment deux Masters parce que cela ne correspondrait pas à des études sérieuses, cette prohibition ne s'applique pas aux études de langues, que les étudiants sont à l'inverse encouragés à suivre parallèlement.

- Pour ce qui est de la *semestrialisation*, elle est respectée dans toute la mesure du possible, mais doit être adaptée en fonction des stages suivis par les étudiants dans le Master 2, qui ne coïncident pas nécessairement avec une distribution semestrielle. En outre, la semestrialisation a pour inconvénient de multiplier les épreuves d'examen, de sorte qu'une partie importante de l'année se passe à contrôler des connaissances plus qu'à les acquérir. Nous considérons que la formation des étudiants passe avant tout par cette acquisition, et qu'au stade du Master certains

modes d'examen répétés deviennent infantilisants. Enfin, le contrôle des connaissances est en large part un contrôle continu, de sorte que la semestrialisation n'a qu'un sens relatif.

- *Dénomination des cours et identification des enseignants.* Pour les cours, il nous semble que sur une maquette il est seulement possible d'indiquer une thématique sans entrer dans le détail d'un contenu précis qui peut être adapté au cours des ans et suivant les enseignants qui en sont chargés. Préciser davantage risquerait d'être cosmétique ou de gêner l'évolution des diplômes, qui doivent s'adapter à des problématiques souvent évolutives dans les domaines considérés. La même observation vaut pour l'identification des enseignants, qui est présentée dans la mesure du possible parce qu'elle est conduite à évoluer en fonction de la disponibilité des enseignants et de leurs choix.

- *Sur la pluridisciplinarité :* L'évaluation semble méconnaître le fait que des enseignements fondamentaux et optionnels sont assurés par des spécialistes des différentes disciplines concernées, comme l'indique la maquette. Il est clair que l'on ne fera pas en deux ans d'étudiants formés dans une discipline singulière des experts d'autres disciplines. Il convient simplement de leur faire connaître et comprendre les problématiques et modes de pensée des autres disciplines principales, afin de leur permettre de raisonner dans un cadre complexe, d'envisager les situations non seulement sous l'angle juridique par exemple, mais de les replacer dans un contexte historique, économique, politique, géopolitique, stratégique...

(b) **Sur le Master 1 Relations internationales :** Il a pour caractéristique d'être une partie intégrable mais non intégrée d'un cursus de deux Masters. En d'autres termes, les étudiants qui ont obtenu le Master 1 peuvent être inscrits en Master 2, sans que cela soit automatique. Le Master 2 recrute séparément par ailleurs, et procède à sa propre sélection. Seuls en principe sont admis automatiquement les titulaires du Master 1 avec mention.

Pour ce qui est de l'attractivité du Master, jugée faible par l'évaluation, tel n'est pas le sentiment des auteurs de la maquette, qui procèdent à une sélection à partir d'un nombre important de dossiers. Cette impression peut provenir du fait que ce Master est récent, qu'il n'a été ouvert qu'en 2011 et doit donc s'installer dans le paysage académique. Mais le jugement qu'ils ont pu émettre sur deux années de fonctionnement est que la qualité des étudiants va en progressant et qu'elle est satisfaisante.

Quant à la publicité ou communication à son sujet, la politique suivie jusqu'à présent par les responsables consiste à considérer qu'il incombe aux étudiants intéressés de se renseigner sur les formations disponibles et de faire leur choix, et qu'ils n'ont pas à se présenter, à l'instar de marques commerciales, sur un marché académique au sein duquel ils chercheraient à accroître leur part. Certains diplômes démarchent et ramassent des clients. Nos universités sélectionnent et accueillent des étudiants. Le nombre ne fait rien à l'affaire.

(c) **Sur le Master 2 Relations internationales :** Certaines observations précédentes valent également dans son cadre. Plus spécifiquement :

- *Sur la place des enseignants extérieurs, étrangers ou professionnels :* L'évaluation considère cette place trop faible. Mais il convient de se méfier des appréciations cosmétiques. Enseigner est un métier, et s'y consacrer une obligation. Trop souvent les enseignants extérieurs considèrent leur contribution comme annexe à leurs tâches principales, n'y accordent pas l'importance requise, se désintéressent des examens et ne s'intègrent pas à l'équipe.

La formule qui a semblé préférable aux responsables des maquettes, compte tenu de l'expérience acquise, est de faire appel à ce type de concours pour des conférences ponctuelles, ou pour rencontrer des étudiants dans le cadre de travaux de mémoire. Nombre d'intervenants extérieurs sont appelés à ce titre à participer au Master, sans que cela soit comptabilisé dans la maquette, dans le cadre surtout des séminaires. Il faut tenir également

compte de ce que les universitaires intervenant dans le Master ont souvent une activité extérieure qui les rapproche du monde professionnel.

Pour les professeurs étrangers, il est difficile de la même manière de les intégrer. Mais un large appel est fait aux professeurs invités, nombreux dans nos établissements, qui assurent ainsi des interventions partielles dans les enseignements et dans le suivi des étudiants. Il peut même arriver qu'ils interviennent en anglais !

- *Sur le choix et l'encadrement des stages* : Dans l'esprit des observations précédentes, c'est sciemment que l'on a en principe exclu que les universités en cause proposent des stages aux étudiants. Il leur appartient de les trouver par eux-mêmes, et c'est là une condition de leur inscription en Master professionnel. Leur vocation professionnelle ne peut en effet mieux être testée que par leur aptitude à obtenir un stage, auprès d'une administration, d'une entreprise, en France ou à l'étranger. Il peut arriver ponctuellement que les responsables prêtent la main à des étudiants dans leurs démarches, qu'en toute hypothèse ils accompagnent et soutiennent, mais ce n'est pas la règle.

Nombre de stages se déroulent hors de France, en Europe ou ailleurs, ce qui corrige l'impression inexacte de l'évaluation d'un diplôme trop hexagonal. Soulignons à cet égard que la proportion d'étudiants qui choisit l'option professionnelle a même été une surprise pour les responsables, parce qu'elle est proche de la moitié. La double vocation du Master est ainsi confirmée par l'expérience.

Tous les stages sont encadrés, les contacts avec les étudiants stagiaires se poursuivent où qu'ils soient, et leur rapport de stage fait l'objet d'une soutenance devant un jury qui comprend des enseignants des deux universités, et parfois des professionnels.

- *Sur la recherche* : Là encore, l'évaluation est incomplètement informée. Le Master 2 tout particulièrement est lié au Centre Thucydide précédemment mentionné. Ce Centre, créé en même temps que le Master 2 initial, publie depuis 2000 l'*Annuaire Français de Relations Internationales*, qui a été couronné en 2008 par l'Académie des Sciences Morales et Politiques avec le prix de la Fondation Edouard Bonnefous, et qui sortira en 2013 son volume XIV. Les étudiants sont associés à sa préparation, y réalisent des travaux préparatoires et bénéficient ainsi d'une initiation aux méthodes de recherche et de publication.

Les étudiants sont également invités régulièrement aux séminaires, tables rondes, colloques organisés par le Centre, seul ou en coopération avec d'autres. Enfin, il existe l'*Association des internationalistes*, créée en 2009, et qui a vocation à regrouper les internationalistes de tous niveaux et de toutes disciplines à partir du Master. Cette Association, où les professeurs des universités concernées sont bien représentés, organise plusieurs manifestations par an, spécialement à l'intention des étudiants de Master. Ceux-ci peuvent en être membres gratuitement et sont invités à prendre part à ses activités.

- *Sur les partenariats à l'étranger* : C'est là un point où le développement du Master doit encore se manifester, et constitue une priorité pour les années qui viennent. Ce développement ne peut se faire que dans le cadre de la politique générale de relations extérieures des universités co-habitées. En particulier, la question des droits d'inscription à l'étranger, souvent beaucoup plus élevés qu'en France, doit être résolue. Nous donnons acte sur ce point qu'une amélioration doit être obtenue. Il faut simplement noter que la demande des étudiants en la matière est très faible, et que ceux qui envisagent un séjour à l'étranger souhaitent surtout obtenir des stages.

III. - Conclusion

Sur la base des observations et précisions qui précèdent, les auteurs des maquettes des Masters en cause, dont certains demeurent leurs responsables, considèrent l'évaluation comme

trop sévère et ne rendant pas justice aux efforts déployés, ni aux résultats obtenus. Son information et son impartialité peuvent être discutées, comme s'il s'agissait de privilégier des chasses gardées, des situations acquises et de décourager les innovations. Car ces Masters représentent bien une innovation, par leur approche résolument pluridisciplinaire, la coopération féconde entre deux universités, sans oublier les liens avec l'Ecole de guerre et le CNAM.

Des améliorations méritent sans doute d'être apportées. En profondeur, elles ne pourront l'être que dans la mesure où une discipline « Relations internationales » fera l'objet d'une consécration académique officielle, avec notamment l'institution d'une section « Relations internationales » au sein du CNU. Elle se heurte actuellement à tous les conservatismes universitaires. De ce conservatisme, l'évaluation porte témoignage. Or une telle consécration est indispensable au développement d'études et de recherches dans le champ international, par la formation et les cursus de spécialistes reconnus, qui ne feraient pas des relations internationales une simple imitation et démarcation des approches américaines, au grand dommage intellectuel de notre pays.

Observations de l'Université Paris IV

Porté dans le cadre du PRES, ce master co-habilité a vu la création d'une première année de master en 2010 greffé à un M2 réputé de Paris II et qui a connu en réalité une vive attractivité, avec 250 à 350 candidats chaque année, de façon croissante entre 2010 et 2013, pour 35 places dont la moitié d'étrangers. Cette attractivité ne se dément pas en 2^e année du master avec un vivier de 150 à 200 candidats nouveaux chaque année pour un recrutement direct en M2 à hauteur de 15 étudiants.

L'offre de formation en langues s'est appuyée sur la riche offre du LEA et des divers départements d'études de civilisation de Paris-Sorbonne, même si l'offre demeure encore étroite pour les langues rares demandées. La plupart des enseignements sont délibérément en français car le master s'adresse précisément à 40-50% d'étrangers qui choisissent d'être formés en français dans des universités françaises. Les étudiants français sont en stage à l'étranger en 2^e semestre du M2, s'appuyant sur l'offre de stage Erasmus des deux universités et les conventions hors Erasmus. Grâce aux intervenants, les stages dans les organisations internationales, administrations centrales de ministères et entreprises sont majoritaires en 2^e semestre du M2. Leur pratique de l'anglais en est renforcée.

Le suivi des étudiants est assuré par un bureau constitué par les directeurs et les principaux enseignants en liaison avec les administrations des deux universités, régulièrement réuni. Si des progrès demeurent à faire dans l'organisation administrative inédite entre deux établissements partenaires dans le même PRES, le taux de satisfaction des étudiants semble élevé, nonobstant la rareté des indicateurs d'insertion à la sortie du master en 2013 pour les deux établissements.

Des professionnels interviennent –hauts fonctionnaires, militaires, experts- dont la liste n'a pas en effet été jointe au dossier, car ils interviennent notamment dans les séminaires de M2 hebdomadaires ou bihebdomadaires notamment à Paris IV et dont les programmes n'ont pas été joints. La liste des intervenants de Paris IV est mentionnée dans la maquette administrative du master et se trouve rappelée *supra*. Enfin, cette formation s'adosse à la recherche, Centre Thucydide à Paris II (AFRI, Questions internationales, colloques ; COR mis en place en 2012) et à l'UMR Irice de Paris IV, au labex *Ecrire une nouvelle histoire de l'Europe*, à l'Institut Mars (Marines, armées, renseignement, sécurité) et ses programmes abrités par l'UMS Maison de la recherche.

	Nom et prénom	Statut	Enseignements dispensés
Membres de l'équipe	BARJOT Dominique	PR	L5-6 Mondes anglo-saxons (L5-6 HI0143)
	BELY Lucien	PR	Introduction aux relations internationales modernes
	BUSSIERE Eric	PR	M1 Construction européenne M1 Mondialisation et développement (histoire monétaire)
	DUPONT Anne-Laure	MCF	Monde arabe
	ENDERS Armelle	MCF HDR	Amérique latine et monde lusophone (M1M2 HI103A0A)
	FORCADE Olivier	PR	L5-L6 HI0140 Histoire des relations internationales : le système international 1815 à nos jours
	JEANNESSON Stanislas	MCF HDR	M1 Diplomatie et diplomates
	FREMEAUX Jacques	PR	L5-L6 Moyen-Orient et monde arabe
	HUDEMANN Rainer	PR	Monde germanique
	LECOQ Tristan	PR associé	Stratégie et défense (STA)
	LEFEVRE François	PR	Relations internationales dans l'Antiquité
	LETTERON Roseline	PR	Droits fondamentaux, démocratie et relations internationales
	MIARD-DELACROIX Hélène	PR	Civilisation germanique
	THOM Françoise	MCF (HDR)	Russie et monde périphérique